



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Le vingt-six mars deux mil vingt et un, vingt heures et zéro minutes, le conseil municipal de la commune d'ECRETTEVILLE LES BAONS, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur RENEE.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de conseillers municipaux présents : 09
Nombre de conseillers absents excusés : 2
Pouvoirs : 0
Date de la convocation du conseil municipal : 18 mars 2021

Présents :

M. AFFAGARD Guy, M. COUFOURIER Antoine, M. DELAVIGNE Yves, M. GREVRENT Philippe, Mme LAVENU Véronique, Mme MONNIER Sabrina, M. QUERTIER David, M. RENEE Eric, M. TOUSSAINT Frédéric

Procuration(s):

Absent(s) excusé(s): M. FOLLIOU Georges, M. TORQUET David

Secrétaire de séance : Mme MONNIER Sabrina

Président de séance : M. RENEE Eric

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 février 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 8 février 2021.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Etude de l'aménagement de la Nef, construction d'un hall d'accueil et travaux d'aménagement : Demande de subvention auprès du Département, au titre de l'année 2021

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à faire une demande de subvention auprès du Département, au titre de l'année 2021, concernant l'étude de l'aménagement de la Nef, construction d'un hall d'accueil et travaux d'aménagement et d'approuver le projet ainsi que le plan de financement prévisionnel ci-dessous présenté.

Financeurs	Sollicitée ou acquise	Montant (€)	Taux (%)
Département	Sollicitée	144 417.44	25%
Préfecture (DETR)	Sollicitée	173 300.93	30%
Préfecture (DETR) Bonification PLUi	Sollicitée	26 919.41	4.66%

Préfecture (DSIL)	Acquise	117 500	20.34%
Sous-total aides publiques :		462 137.78	80
Autofinancement sur fonds propres :		115 531.97	20
TOTAL :		577 669.75	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour effectuer une demande de subvention auprès du Département, au titre de l'année 2021. Le coût de ces travaux est estimé à 577 669.75.€.

- Approuve le projet, l'APD et le plan de financement présenté.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Etude de l'aménagement de la Nef, construction d'un hall d'accueil et travaux d'aménagement : Demande de subvention au titre de la DETR auprès de la Préfecture au titre de l'année 2021

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à faire une demande de subvention auprès des services de la Préfecture au titre de la DETR, pour l'année 2021, concernant l'étude de l'aménagement de la Nef, construction d'un hall d'accueil et travaux d'aménagement et d'approuver le projet ainsi que le plan de financement prévisionnel ci-dessous présenté.

Financeurs	Sollicitée ou acquise	Montant (€)	Taux (%)
Département	Sollicitée	144 417.44	25%
Préfecture (DETR)	Sollicitée	173 300.93	30%
Préfecture (DETR) Bonification PLUi	Sollicitée	26 919.41	4.66%
Préfecture (DSIL)	Acquise	117 500	20.34%
Sous-total aides publiques :		462 137.78	80
Autofinancement sur fonds propres :		115 531.97	20
TOTAL :		577 669.75	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour effectuer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR, année 2021. Le coût de ces travaux est estimé à 577 669.75€.

- Approuve le projet, l'APD et le plan de financement présenté.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Vote du Compte de Gestion 2020

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par Monsieur le Receveur d'YVETOT à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le Compte de Gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ce Compte de Gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Vote du Compte Administratif 2020

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes:

Investissement

Dépenses prévues :	1 803 013.34 €
Dépenses réalisées :	1 474 514.83 €
Reste à réaliser :	231 250.73 €
Recettes prévues :	1 803 013.34 €
Réalisées :	1 409 555.61 €
Reste à réaliser :	363 300.00 €

Fonctionnement

Dépenses prévues :	318 431.44 €
Dépenses réalisées :	219 634.94 €
Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes prévues :	318 431.44 €
Recettes réalisées :	325 349.95 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 64 959.22 €
Fonctionnement :	105 715.01 €
Résultat global :	40 755.79 €

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

VOTE : 8 POUR, N'a pas pris part au vote : M. RENEE Eric

6 - Affectation des résultats 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Eric RENEE, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	69 538.86 €
- un excédent reporté de :	36 176.15 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	105 715.01 €
- un déficit d'investissement de :	272 302.14 €
- un excédent reporté de :	207 342.92 €
Soit un déficit d'investissement de :	64 959.22 €
- un excédent des restes à réaliser de :	132 049.27 €
Soit un excédent de financement :	67 090.05 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	105 715.01 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	105 715.01 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	64 959.22 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Choix du taux d'imposition des taxes directes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de conserver les taux d'imposition identiques à l'année 2020 à savoir :

TAXES	TAUX 2021
Taxe d'habitation	12.34 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15.19 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	24.51 %

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de d'attribuer les subventions suivantes :

- Amicale Sportive Ecrettevillaise 1 200.00 €
- Association Vie et Espoir 350.00 €
- Comité des Fêtes et des Loisirs 1 300.00 €
- Les Amis de l'Hôpital d'YVETOT 50.00€
- OGEC St Michel 750.00€

En ce qui concerne l'attribution de la subvention à l'OGEC ST MICHEL, Mr DELAVIGNE étant Président, ne prend pas part au vote.

- Réseau GINCAUX 100.00€
- Restaurant du Cœur 150.00€

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Redevance d'occupation du domaine public 2021

Vu l'article L. 2122 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 47 du code des postes et communications électroniques,

Vu l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le montant des redevances du domaine des collectivités territoriales est arrondi à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0,50 étant comptée pour 1,

Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier pour l'année 2021, selon le barème suivant :

- pour les infrastructures souterraines, par Km et par artère : **41.26€**
- pour les infrastructures aériennes, par Km et par artère : **55.02€**
- pour les autres infrastructures par m² : **27.51€**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de fixer le montant de la redevance pour l'année 2021 tel que présenté ci-dessus.

- Charge Mr le Maire d'effectuer le recouvrement de la somme correspondante au calcul de la redevance.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Présentation de l'état des indemnités des élus locaux pour l'année 2020

Monsieur le Maire communique aux membres du conseil les montant des indemnités des élus pour l'année 2020.

11 - Vote du Budget Primitif 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Eric RENEE, Maire :

- Adopte chapitre par chapitre le Budget Primitif de l'exercice 2021 qui s'établit comme suit pour les inscriptions nouvelles :

Investissement

Dépenses : 865 672.27 €

Recettes : 733 623.00 €

Fonctionnement

Dépenses : 399 477.01 €

Recettes : 399 477.01 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses 1 096 923.00 € (dont 231 250.73 € de RAR)

Recettes 1 096 923.00 € (dont 363 300.00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses 399 477.01 €

Recettes 399 477.01 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

12 - Mise à jour indice de cavité souterraine n°51

Monsieur le Maire informe le Conseil que par délibération n°11/2020 du 31 janvier 2020, le Conseil avait fixé les limites du périmètre de risque de l'indice 51.

Depuis cette date, la DDTM par courrier en date du 28 février 2021 a modifié ses préconisations. C'est ainsi qu'une parcelle napoléonienne du type cailloutière peut voir son périmètre de danger limité de la manière suivante :

- Profondeur limitée à 70m du bord du chemin (ou voirie) qui a été entretenue par les matériaux extraits de cette cailloutière.

- Périmètre de sécurité autour de la parcelle limité à 15m.

Compte-tenu du fait que l'indice 51 correspond à la parcelle napoléonienne cadastrée A170 citée comme lieu d'extraction de cailloux pour l'entretien du chemin de grande communication 110, il est proposé d'appliquer ces nouvelles dispositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De limiter la taille de la zone impactée à 70m du CD110

- De limiter le périmètre de sécurité à 15m

- D'approuver le nouveau plan joint en annexe.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

13 - Suppression du poste d'Adjoint Administratif Territorial et création du poste de Secrétaire de Mairie au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe pour avancement de grade suite à réussite à concours

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose que l'Adjoint Administratif a réussi le concours d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe.

Celui-ci indique qu'il est donc nécessaire de supprimer l'emploi sur le grade actuel d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet (27/35ème) relevant de la catégorie C et de créer l'emploi sur le grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe, faisant les fonctions de Secrétaire de Mairie à temps non complet (27/35ème) relevant de la catégorie C, à compter du 1er avril 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de supprimer l'emploi sur le grade d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet (27/35ème).

- Décide la création de l'emploi sur le grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe, faisant les fonctions de Secrétaire de Mairie, à temps non complet (27/35ème) à compter du 1er avril 2021.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12, article 6411 du budget.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

14 - Dénomination d'une voie communale

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de dénommer le morceau de la Route du Ferronnier qui se situe après la Départementale 926, car cette route mitoyenne avec la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine, est appelée Route d'Ecretteville par celle-ci.

Monsieur le Maire propose au Conseil que cette portion de voie de nomme également Route d'Ecretteville.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte le nom proposé.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

15 - Budget annexe : Vote du Compte de Gestion 2020

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par Monsieur le Receveur d'YVETOT à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le Compte de Gestion 2020 du Budget annexe, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ce Compte de Gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

16 - Budget annexe : Vote du Compte Administratif 2020

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif du Budget Annexe de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses prévues : 273 000.00 €

Dépenses réalisées : 7 134.20 €

Recettes prévues : 273 000.00 €

Réalisées : 270 000.00 €

Fonctionnement

Dépenses prévues : 270 925.00 €

Dépenses réalisées : 5 119.50 €

Recettes prévues : 270 925.00 €

Recettes réalisées : 5 119.50 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 262 865.80 €

Fonctionnement : 0.00 €

Résultat global : 262 865.80 €

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

VOTE : 8 POUR N'a pas pris part au vote : M. RENEE Eric

17 - Budget annexe : Affectation des résultats 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Eric RENEE, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

- un excédent reporté de : 0.00 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 0.00 €

- un excédent d'investissement de : 262 865.80 €

- un excédent reporté de : 0.00 €

Soit un excédent d'investissement de : 262 865.80 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : D2FICIT 0.00 €

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0.00 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 0.00 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 262 865.80 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

18 - Budget annexe : Vote du Budget Primitif 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Eric RENEE, Maire :

- Adopte chapitre par chapitre le Budget Primitif du Budget Annexe de l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses : 342 060.80 €

Recettes : 342 060.80 €

Fonctionnement

Dépenses : 409 060.80 €

Recettes : 409 060.80 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

19 - Questions diverses :

- *Cartes de remerciements de la famille suite aux décès de Mme GOUVARY Jeanne*

Monsieur le Maire fait part au conseil que la Maire a reçu une carte de remerciements de la famille de Mme GOUVARY, décédée dernièrement et pour qui la commune a fait déposer une gerbe de fleurs lors de ses obsèques.

- *Création d'un groupe de travail pour la création d'un espace de jeux pour enfants*

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il serait utile de créer un groupe de travail afin d'étudier la création d'un espace de jeux pour enfants. Cette étude serait menée par Mr COUFOURIER. Si des conseillers sont intéressés pour participer à ce groupe de travail, qu'ils se fassent connaître auprès de Mr COUFOURIER.

- *Demande de Mr TOUSSAINT pour l'éclairage à l'entrée du village*

Mr Toussaint demande s'il est possible d'éteindre l'éclairage public qui est allumé toute la nuit au niveau de la chicane. En effet, cela participe à la pollution visuelle et est énergivore.

La séance est levée à 22h30.